

**SOCIETE DES AMIS DE L'ILE D'AIX**  
**22 rue de Douai**  
**75009 PARIS**

**Adresse postale :**  
**4 rue Gourgaud**  
**17123 Ile d'Aix.**  
[Societeamis-iledaix@orange.fr](mailto:Societeamis-iledaix@orange.fr)

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 AOUT 2019**  
**tenue à la salle des fêtes de la commune, rue Marengo, 17123 Ile d'Aix**

Monsieur Jean-Luc Guermonprez ouvre la séance à 17h30.

En préambule à l'assemblée générale, Jean-Luc Guermonprez, président de la SAIA et président de la présente AG rend hommage à Bertrand Coudein.

Bertrand Coudein, décédé le 24 septembre dernier, avait tenu la dernière réunion d'information de la SAIA à l'île d'Aix en ces mêmes lieux. Président de la SAIA depuis 1991, Bertrand Coudein a œuvré durant toutes ces années à la sauvegarde du patrimoine légué par la Baronne Gourgaud à la SAIA, et à la préservation du caractère exceptionnel de l'Ile d'Aix, à laquelle il était profondément attaché.

Jean-Luc Guermonprez remercie également :

- Jean-François Popineau, administrateur depuis 1961, qui n'a pas souhaité être candidat au renouvellement de son mandat. Jean-François Popineau, avocat, et ami d'enfance de Bertrand Coudein, a apporté durant ses mandats sa vision externe sur le fonctionnement et les sujets juridiques auxquels a été confronté la SAIA ;
- Françoise Jacquemin, administrateur depuis 16 ans, dont le mandat n'a pas été renouvelé en mars 2019 ;
- Christophe Coville, administrateur, qui a démissionné fin mars 2019 ;
- Jean-Pierre Lalaut, qui a assuré la présidence de la S.A.I.A. par intérim.

Le Président constate que le quorum est atteint par les présents (110) et les pouvoirs (119).

Le Président remercie les adhérents présents, qui n'ont jamais été aussi nombreux (280 membres à jour de leur cotisation), et souligne l'importance de leur participation, notamment pour cette première Assemblée Générale tenue à l'île d'Aix, qui vient remplacer la traditionnelle réunion d'information.

Sont nommés en tant qu'assesseurs :

- Madame Sophie Lauth
- Monsieur Jean-Pierre Flassch

En tant que scrutateurs :

- Madame Sylviane Collet
- Monsieur Michel Corneloup

Sabine Compère est nommée secrétaire de séance.

Le Président présente l'ordre du jour et expose à l'assemblée une carte de l'Ile d'Aix matérialisant les actifs et propriétés de la S.A.I.A.

Un reportage photographique sur l'état général est présenté, avec notamment un focus sur le mauvais état de plusieurs espaces verts.

Il est également présenté l'état de dégradation avancé de la Maison du Belvédère, de certaines parties de la place d'Austerlitz, et du terrain de la Tourette.

Les remparts sont également présentés compte tenu des travaux d'entretien qui devront être réalisés.

Le président insiste sur l'état de dégradation de certaines zones des propriétés de la SAIA pour diverses raisons : stockage de matériaux lors de travaux par les entreprises (effectuant des travaux pour des particuliers ou pour la commune) sans remise en état correcte ; passages répétés de véhicules créant un chemin (au niveau de la place d'Austerlitz devant la familiale) ; ou bien encore érosion par piétinement excessif lié à la quantité de touristes (au niveau des buttes des casemates de la Place du Sémaphore). Cette érosion pouvant mettre en péril les maçonneries, il faudrait envisager une restauration de ces zones en les rechargeant en terre et une protection temporaire les rendant provisoirement inaccessibles au public afin que le sol se stabilise.

## **REALISATIONS 2018**

Le Président expose et détaille les réalisations de la S.A.I.A pour l'année 2018 :

- Mise à disposition gracieuse d'un local de la Gare Maritime au profit de la SNSM ;
- Nettoyage et réaffectation de la casemate anciennement occupée par Claude Richet. Celle-ci est affectée au « Bar Beau Teint » comme lieu de stockage ;
- Signature de l'avenant de renouvellement du bail de l'Hôtel Napoléon (accord de principe signé en juillet 2018, avenant de renouvellement signé en mars 2019) ;
- Autorisation d'occupation de 30 m<sup>2</sup> place d'Austerlitz, à usage de terrasse pour le café de l'Océan ;
- Remparts : un premier rendez-vous a eu lieu entre le Conseil Général et la S.A.I.A, dans le but de trouver un accord avec les collectivités sur l'entretien des remparts.

Après avoir commenté ces actions, le Président présente en séance les membres du Conseil d'Administration, tel que celui-ci a été élu à l'issue de l'assemblée générale du 22 mars 2019, présidée alors par Jean-Pierre Lalaut.

## **PROJETS**

Le Président présente ensuite les principaux projets qui seront initiés à partir de septembre 2019 :

- Transfert du siège de la S.A.I.A. : le dossier doit être représenté, la Préfecture considérant que la précédente AG ayant voté cette résolution n'avait pas le quorum nécessaire. Pour cette raison, ce transfert sera à nouveau mis au vote ce jour.
- Remparts : les travaux de mise en sécurité et réparation d'une partie des remparts ont été entrepris en avril et achevés en mai 2019. La S.A.I.A. a bénéficié d'une subvention de la DRAC pour ce faire.
- Le Président confirme que les AG auront dorénavant lieu à l'Île d'Aix, au mois d'Août, afin de permettre d'avoir le plus grand nombre d'adhérents présents.

- Adhérents : afin d'être au plus proche des adhérents, deux lettres annuelles d'information seront envoyées par la S.A.I.A. ; les adhérents seront également sollicités par courriel, par le biais d'une enquête établie avec le CA, afin de mieux connaître leurs attentes, ainsi que leur lien avec l'Ile d'Aix et la S.A.I.A.
- Le site internet sera également, dans un second temps, modifié afin d'être le lien avec les adhérents, permettant ainsi de consulter les documents officiels et les lettres d'informations.

### **Maison Rose**

La Maison Rose, après avoir bénéficié depuis sa création aux Présidents successifs de la S.A.I.A., est amenée à devenir le Siège Social de la S.A.I.A. La partie logement devra être réhabilitée, puis louée, en priorité aux adhérents. Nous devons vérifier la conformité de cet usage par rapport aux statuts et à la réglementation.

### **La Maison du Belvédère**

L'usage de la maison du Belvédère a fait l'objet de discussions au sein du Conseil d'Administration. Il a été convenu que la S.A.I.A. n'avait pas la nécessité de l'usage de deux maisons pour son fonctionnement.

Compte tenu de l'état de la maison du Belvédère, et du coût estimatif d'une rénovation complète, il a été décidé d'étudier la transformation en logement à destination d'un futur médecin. Dans cette optique, le Belvédère serait loué à la Mairie sous forme d'un bail emphytéotique, la Mairie finançant les travaux et mettant le Belvédère à disposition du médecin.

Ce projet sera soumis au vote de l'AG, car il modifierait l'usage prévu aux statuts (fonctionnement de la S.A.I.A.).

### **Patrimoine de la S.A.I.A.**

Compte-tenu de l'état du patrimoine de la S.A.I.A., et de ses ressources actuelles de l'ordre de 100 000 Euros/an, une réflexion globale doit avoir lieu afin de pouvoir financer la remise à niveau et l'entretien de ce patrimoine, qu'il soit historique, culturel ou environnemental.

Le Conseil d'Administration étudiera les différentes possibilités, avec les collectivités, et en tenant compte des possibilités du type mécénat.

### **COMPTES 2018- RAPPORT FINANCIER**

Chantal Lienard et Jérôme Coudein, trésoriers successifs durant l'exercice 2018, présentent les comptes et le rapport financier du trésorier.

Le résultat de l'exercice 2018 est bénéficiaire de 3 621 Euros.

Le budget de fonctionnement est également présenté ainsi que le budget prévisionnel pour l'année 2019.

Les comptes et budgets présentés seront mis à la disposition des adhérents avec le présent PV sur le site de la S.A.I.A.

Le Président ajoute que le montant des cotisations 2018 inscrit dans les comptes, soit 4 310 Euros, devra faire l'objet d'une vérification compte tenu du nombre d'adhésions en 2018 (232) et de l'augmentation de la cotisation : de 20 à 30 Euros par personne et de 30 à 50 Euros pour un couple, entre 2017 et 2018.

Si nécessaire, la régularisation aura lieu sur les comptes de l'exercice 2019.

## **VOTE DES RESOLUTIONS**

Il est ensuite passé au vote des résolutions (vote à main levée) :

- **Rapport moral du Président :**  
Il est donné quitus au Président et le rapport moral est approuvé à l'unanimité.
- **Compte 2018 et rapport financier du Trésorier :**  
Les comptes 2018 et le rapport financier du trésorier sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.
- **Modification de l'article 1 des statuts, transfert du Siège Social à l'Ile d'Aix, Charente Maritime.** Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;
- **Etude sur la modification de l'usage du Belvédère :**  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A l'issue du vote, la parole est donnée à M. Alain Burnet, Maire de l'Ile d'Aix, que le Président remercie de sa présence.

Alain Burnet se félicite d'être le Maire qui aura vu la première AG de la S.A.I.A. se dérouler à l'Ile d'Aix.

Il rappelle son attachement à la S.A.I.A. et son rôle à l'Ile d'Aix, aux bénéficiaires de chacun : collectivité, visiteurs, résidents secondaires et permanents, commerçants.

Alain Burnet salue le rôle et l'engagement de Bertrand Coudein à la tête de la S.A.I.A et félicite Jean-Luc Guermonprez pour son élection et son engagement, afin de faire bénéficier l'Ile d'Aix et la S.A.I.A. d'un nouvel élan.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Pourquoi la SAIA fait-elle appel à un organisme qu'elle rémunère afin de gérer ses locations ?

Madame Françoise Jacquemin, ancien membre du CA, prend la parole et répond qu'il s'agit d'une décision ancienne du CA et du délégué régional afin d'éviter de se trouver directement confronté à des problèmes de non-paiement des loyers. Le président explique que cet organisme, la SOLIHA, doit nous simplifier les choses en prenant en charge les démarches lors d'un changement de locataire et en nous tenant au courant des évolutions des exigences légales en tant que propriétaire bailleur.

- Pourquoi nos logements sont-ils dits « sociaux » et « à loyer modéré » alors que certains sont loués à des gens qui travaillent et semblent ne pas devoir bénéficier de ce type de logement ?

Sophie Porchez, membre du CA, explique que certains de nos logements sont en effet conventionnés et qu'à ce titre les loyers sont modérés car adaptés au revenu de leurs occupants.

Le président Jean-Luc Guermonprez rappelle que la plupart des logements sont occupés par des habitants de l'île qui y travaillent et sont résidents permanents. Les loyers pourront être réévalués après des travaux par exemple.

- Pouvons-nous savoir quel est le locataire de chaque logement de la SAIA et le loyer correspondant ?

Le président Jean-Luc Guermonprez répond que le loyer payé par chacun présente un caractère personnel et que la réponse à apporter à cette question pourrait être abordée en CA.

- La terrasse du Café de l'Océan place Austerlitz ne risque-t-elle pas de s'étendre ?

Le président répond que la surface louée est déterminée et suffisante. Il précise que de nombreuses demandes d'installations diverses sont régulièrement effectuées auprès de la SAIA, comme un trampoline géant par exemple. Ce genre de demande est refusé afin de préserver l'aspect de ces places. La terrasse du café de l'Océan doit être démontée en fin de saison. Le président rappelle que le café de l'Océan est le seul établissement de ce type ouvert toute l'année, ce qui est important pour tous durant l'hiver sur l'île.

Il rappelle que le bâtiment de la gare maritime est gardé en l'état par la SAIA alors qu'il pourrait faire l'objet d'une exploitation commerciale avantageuse vu sa situation.

Ces deux décisions entrent totalement dans l'objet social de la SAIA : aider un commerce qui est ouvert toute l'année (café de l'Océan), et mettre à disposition gracieusement un local pour une activité d'intérêt général (SNSM).

- Concernant les réparations effectuées ou à effectuer sur les remparts, ne serait-il pas utile de remettre des brises lames comme il en existait auparavant ?

M. Jean-Pierre Flassch répond, après y avoir été invité par le président, que cet espace n'est pas propriété de la SAIA mais dépend du domaine portuaire et maritime. Cette proposition pourrait être étudiée à la demande de la SAIA, afin de préserver l'état des remparts.

### **VOTE POUR L'ELECTION DES ADMINISTRATEURS :**

Il est ensuite passé au vote, à bulletin secret, des administrateurs.

Le Président explicite le déroulement du scrutin qui permettra l'élection de 6 administrateurs dont 4 pour 3 ans, 1 pour 2 ans et 1 pour une année, afin de se remettre en conformité avec les statuts dès 2020, et être en mesure d'avoir 12 administrateurs à cette date, renouvelables par tiers chaque année, avec un mandat de 3 ans.

#### **Les règles du scrutin sont les suivantes :**

- Un bulletin avec les 12 candidats pour 6 postes, il faut par conséquent rayer à minima 6 noms.
- Tout bulletin comportant plus de 6 noms sera nul.
- Les résultats seront déclarés par ordre décroissant du nombre de voix.
- Si ex aequo, un tirage au sort sera effectué.

Il est alors passé au vote.

**Résultats :**

- |                        |          |
|------------------------|----------|
| - Sophie Porchez       | 209 voix |
| - Jean-Luc Guermonprez | 192 voix |
| - Lionel Largeaut      | 177 voix |
| - Philippe Fourdrinier | 173 voix |
| - Emilie de Laubadère  | 157 voix |
| - Sophie Denaud        | 138 voix |
| - Jérôme Coudein       | 65 voix  |
| - Jean-Claude Poisson  | 64 voix  |
| - Jean-Pierre Lalaut   | 50 voix  |
| - Christopher Jones    | 46 voix  |
| - Viviane Ranck        | 13 voix  |
| - Jean-Yves Villon     | 4 voix   |

Les feuilles de décompte des voix ont été signées par les assesseurs et les scrutateurs.

En conséquence Sophie Porchez, Jean-Luc Guermonprez, Lionel Largeaut, Philippe Fourdrinier, Emilie de Laubadère et Sophie Denaud sont élus administrateurs.

Conformément aux statuts, la durée des mandats est de 3 ans, à l'exception de celui d'Emilie de Laubadère (mandat de 2 ans) et celui de Sophie Denaud (mandat de 1 an), afin de retrouver dès l'an prochain un renouvellement par Tiers du Conseil chaque année (article 5 des statuts).

L'Assemblée Générale est close à 20h45, le Président lève la séance : Les membres du Conseil d'Administration sont invités à se réunir à 21h30 à la Maison du cadran solaire, rue Marengo, afin de procéder à l'élection du bureau.

Les adhérents sont invités pour un apéritif organisé par la S.A.I.A., qui se tiendra dans la Caserne des pompiers.

Le Président,

Jean-Luc Guermonprez



La Secrétaire Générale,

Sabine Compère

